

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2024

Délibération CA_20240610_011

Mise à jour du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire (IAT)

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L 714-1 et suivants ;

Vu le décret n° 90-850 modifié du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 25 juin 2010 portant adoption du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire des agents du SDIS ;

Vu la délibération du 15 décembre 2023 mettant à jour le règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 mai 2024 ;

Vu le règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. Le nouveau règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire, ci-annexé, est adopté. Il se substitue à celui en vigueur jusqu'ici.

FLEURET Marc